

Le 8 juillet 2026

Décision du Président n° : 34-2026

Objet : Convention ALT2 –  
l'aire d'accueil des gens du  
voyage de Brignais –  
Participation 2026.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA CCVG

**Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2026-63, en date du 26 mai 2026, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT,
- Vu l'arrêté préfectoral 69-2025-01-31-00003 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, en date du 31 janvier 2025,
- Vu la proposition de convention entre l'Etat et la CCVG en date du 19 mai 2026,

### DECIDE

**Article 1 :** d'autoriser la signature de la convention ayant pour objet de définir les modalités de versement de l'aide financière de l'État, dénommée « Aide au Logement Temporaire 2 » (ALT2), prévue par l'article L. 851-1 du Code de la sécurité sociale ainsi que par les articles R. 851-2, R. 851-5 et R. 851-6 du même code, au titre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

L'aide pour l'année 2026 se décompose :

- un montant fixe déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques = 25 369 €
- un montant variable provisionnel déterminé en fonction du taux provisionnel d'occupation mensuel des places = 30 254 €

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

Fait à Brignais,

Damien COMBET

Président de la Communauté de  
Communes de la Vallée du Garon